

La qualité des eaux d'Île-de-France : état de la situation en 2019

L'Île-de-France compte 233 masses d'eau de surface dont 223 sont des rivières, fleuves, canaux, etc. et 10 sont des plans d'eau. Par la suite, nous utiliserons le mot « rivière » pour désigner les masses d'eau de surface excluant les plans d'eau. L'Île-de-France compte aussi 13 masses d'eau souterraines (parfois appelées nappes). Les eaux de surface représentent 6 % de la surface régionale. L'Île-de-France, est aussi recouverte pour moitié de terres cultivées, pour 23 % de forêt, et pour 21 % de terrains artificialisés. Regroupant 19 % de population nationale sur 2,8 % du territoire métropolitain, la région compte de fortes pressions anthropiques (agricoles, urbaines, industrielles). Ces pressions sont à l'origine d'émissions très diverses de polluants dans les milieux aquatiques et de la perturbation hydromorphologique des cours d'eau. Ainsi, une masse d'eau peut être soumise à plusieurs pressions en même temps, augmentant parfois d'autant plus l'impact négatif de ces pressions.

Pour plus de précisions, consulter la brochure « l'eau et les milieux aquatiques en IDF » disponible ici : http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2020_01_28_eau_et_milieux_aquatiques_idf.pdf

Tous les 6 ans, le bassin Seine Normandie effectue un état des lieux du territoire pour connaître l'état de la pollution des masses d'eau. Cet état des lieux décrit l'état des masses d'eau, les pressions qui s'exercent sur ces masses d'eau et l'évolution de ces pressions sous l'effet de l'évolution du contexte et des mesures déjà engagées (scénario tendanciel sans mesures supplémentaires). Cette projection a permis d'évaluer le Risque de Ne pas Atteindre les Objectifs Environnementaux en 2027 (RNAOE 2027) fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Pour le Bassin Seine-Normandie, l'objectif, en 2027, est d'atteindre le bon état écologique pour 53 % des masses d'eau.

Pour cela, des indicateurs de « bon état » ont été mis en place pour déterminer l'atteinte de ces objectifs pour les rivières :

- l'état écologique : l'analyse des organismes vivant dans l'eau, et les constantes liées à leurs habitats (température, oxygène dissous, hydromorphologie, etc.)
- l'état chimique : les concentrations de certaines particules chimiques dans l'eau.

Pour les masses d'eau souterraines, sont regardés l'état chimique des eaux, et l'état quantitatif de cette ressource.

Lorsque tous ces indicateurs indiquent « bon », la masse d'eau est alors en bon état d'après la DCE, sinon la rivière subit une ou des pressions nuisibles à certains organismes vivants. Par la suite nous parlerons de qualité des cours d'eau pour indiquer l'ensemble de ces indicateurs¹.

Précautions de lecture

Toutes les données ici présentes proviennent des états des lieux des différents SDAGE du bassin Seine Normandie (ou point d'étapes) appliqués à la région Île-de-France La majorité des données présentées proviennent plus précisément de l'EDL 2019 dont les résultats sont issus des données 2016 à 2018.

Les données de qualité ne peuvent être comparées d'un exercice sur l'autre car les règles d'observations ont changées. Ce qu'il faut retenir, c'est que la qualité de cours d'eaux en Île-de-France s'améliore pour atteindre 8 % de bon état en 2019.

Les pressions présentées par la suite sont les pressions pouvant déclasser une masse d'eau du bon état en 2021 (ou 2027 si précisé). Lorsqu'une masse d'eau ne présente pas de pression EDL, cela ne veut pas dire que cette pression n'existe pas localement, fortement, mais qu'elle ne décline pas la masse d'eau.

¹ Le terme technique se réfère plutôt à l'« état des eaux »

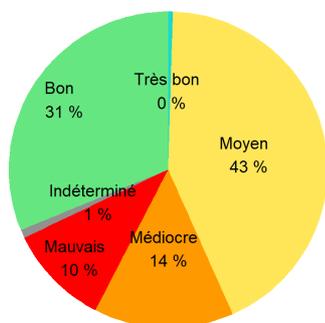
Un état des lieux 2019

En 2019, la comité de bassin a élaboré, avec la participation active de la DRIEE, un nouvel état des lieux. Cet état des lieux est basé sur des données officielles Agence/État puis vérifiées par les acteurs de terrains (collectivités, syndicats d'eau, SAGE, etc.) afin de s'assurer d'une fiabilité maximale de la donnée. En 2019, sur la base des données 2016 à 2018, le Bassin présente 32 % des rivières en bon état ou très bon état. L'Île-de-France présente un bilan plus pollué avec seulement 8 % des rivières en bon état. Ce chiffre reste très en deçà de l'objectif du SDAGE de 50 % des masses d'eaux en bon état en 2021 pour la région Île-de-France.

Le document complet de l'état des lieux 2019 du bassin Seine-Normandie est disponible ici :

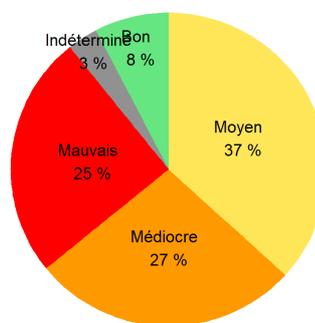
<http://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage/etat-des-lieux>

Qualité écologique des rivières
Sur le bassin Seine Normandie



Source : Données EDL 2019 du SDAGE

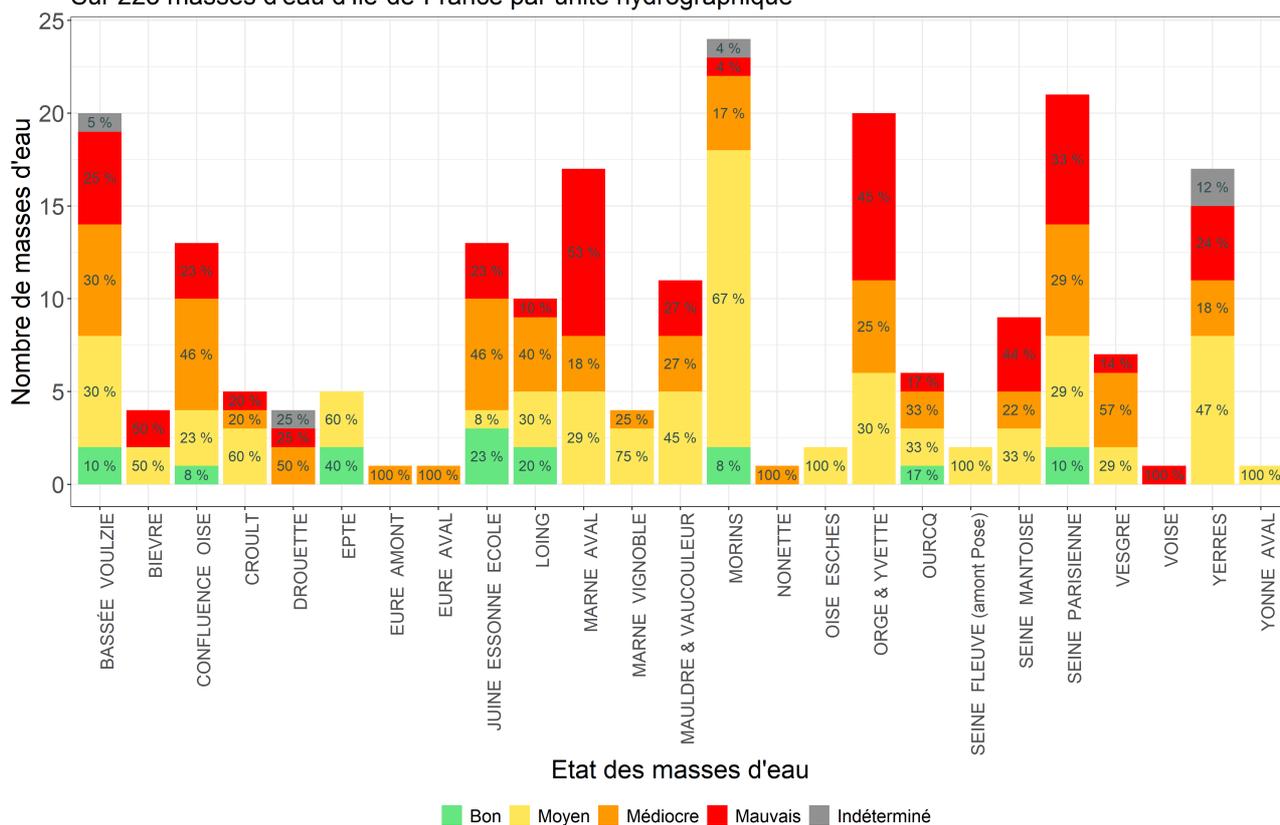
Qualité écologique des rivières
Sur 223 masses d'eau d'Île-de-France



Source : Données EDL 2019 du SDAGE

Les résultats d'état écologique en Île-de-France sont très disparates selon les unités hydrographiques et les cours d'eau (cf. cartes).

Qualité écologique des rivières
Sur 223 masses d'eau d'Ile-de-France par unité hydrographique



Source : Données EDL 2019 du SDAGE

Nota : les données des unités hydrographiques ne concernent par forcément toute l'unité, mais seulement les masses d'eau en Île-de-France

L'état chimique des rivières en Île-de-France est bon à 85 % sans ubiquiste, et 16 % avec ubiquiste².

Les 13 masses d'eau souterraines sont dans un état quantitatif bon à 92 % mais avec seulement 15 % de bon état chimique. Les substances chimiques les plus fréquemment retrouvées dans les eaux souterraines sont les nitrates et les pesticides, dont la présence (parfois au dessus des seuils réglementaires) est quasi généralisée dans les ressources en eau franciliennes.

² Les ubiquistes sont des substances à caractère persistant, bioaccumulables et sont présentes dans tous les milieux dont dans les milieux aquatiques, à des concentrations supérieures aux normes de qualité environnementale. De ce fait, elles dégradent régulièrement l'état des masses d'eau et masquent les progrès accomplis par ailleurs. Il s'agit des diphényléthers bromés, du mercure et ses composés, des HAP, des composés du tributylétain, du PFOS, des dioxines, du HBCDD, de l'heptachlore.

Actualisation de l'état écologique des cours d'eau d'Ile de France

2013



Légende

Etat écologique
(données 2013)

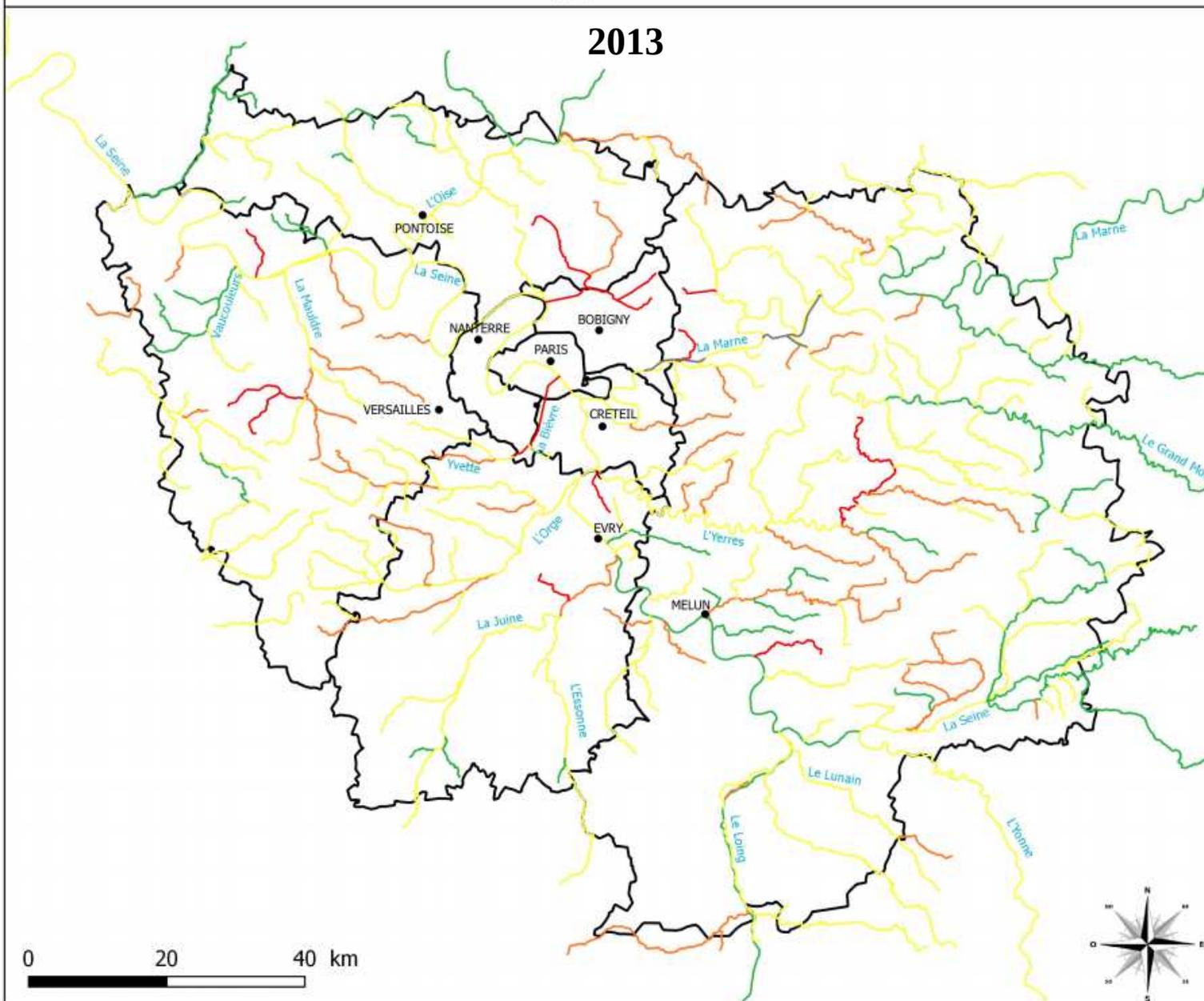
- Très Bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais
- inconnu

▭ Limite départementale

**Direction Régionale et
interdépartementale de
l'environnement et de
l'énergie**

Service Eau, Sous-Sol

Sources : SDAGE/PDM
Réalisation : DRIEE novembre
2015 par B. Gaschet



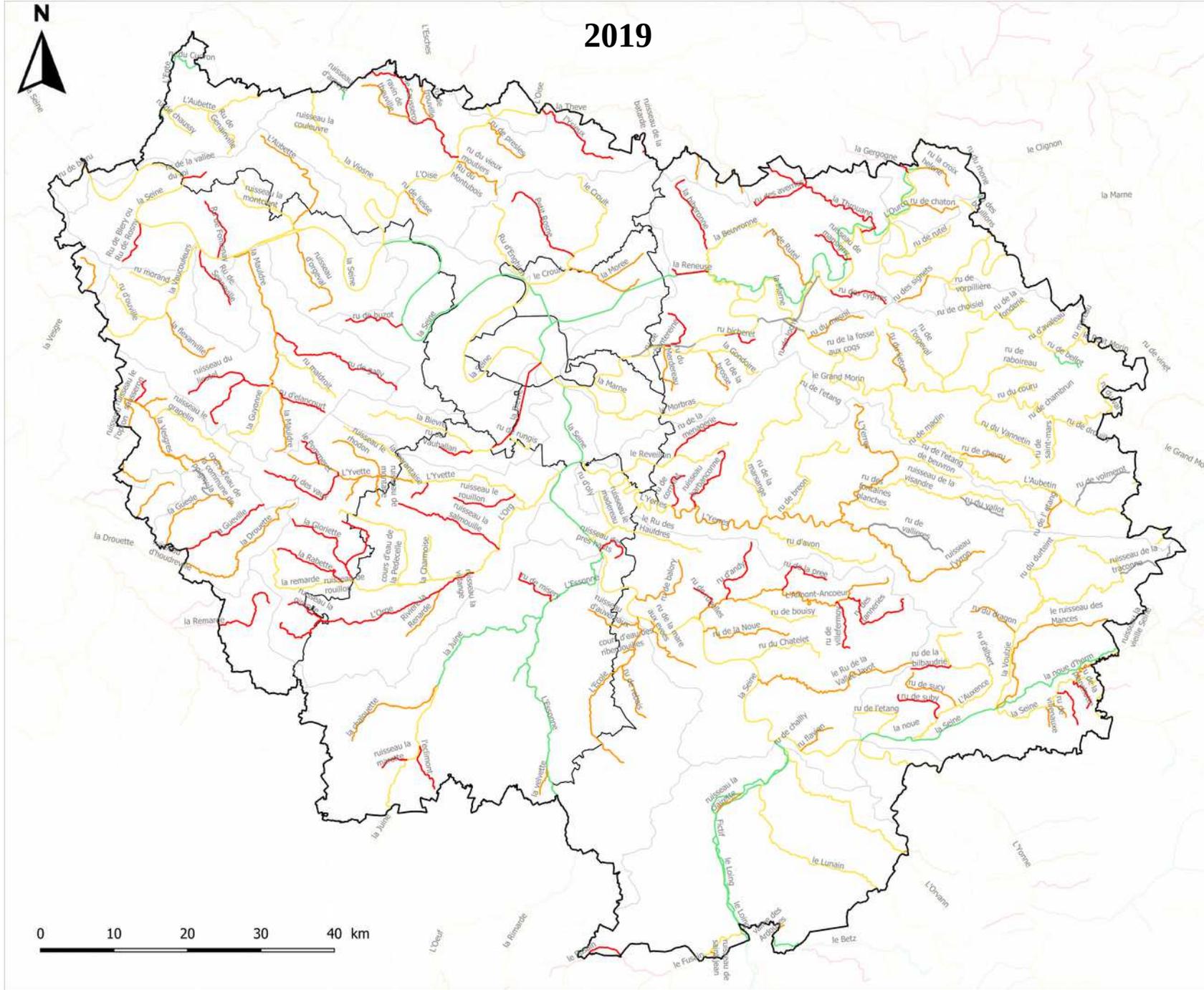
2019

Etat écologique des masses d'eau en Ile-de-France d'après l'état des lieux 2019 du SDAGE

Édité le 11 mars 2020

- Légende**
- Etat écologique**
- très bon
 - bon
 - moyen
 - médiocre
 - mauvais
 - indéterminé

Echelle : 1:450000
Système de coordonnées : RGF93 / Lambert-93
Sources : SDAGE - EDL 2019



L'évolution de la qualité des cours d'eau

Les données pour les eaux souterraines sont stables dans le temps.

Pour les rivières, leurs qualités évoluent plus vite. Cependant, il est difficile d'évaluer finement ces évolutions, car la méthode d'évaluation a été modifiée au fil du temps pour traquer plus finement la pollution. Autrement dit, une masse d'eau classée en bon état en 2013 peut, avec les règles actuelles (utilisation de l'indice invertébré I2M2, plus grand nombre de pesticides suivis), être classée comme moyenne aujourd'hui. Ceci ne traduit pas une dégradation de la qualité des cours d'eau, mais une meilleure observation et donc une estimation de l'état plus « juste » et plus complète.

Une étude sur le bassin montre que depuis 2013 avec les mêmes règles d'évaluation, l'état écologique s'est amélioré (cf. graphique).

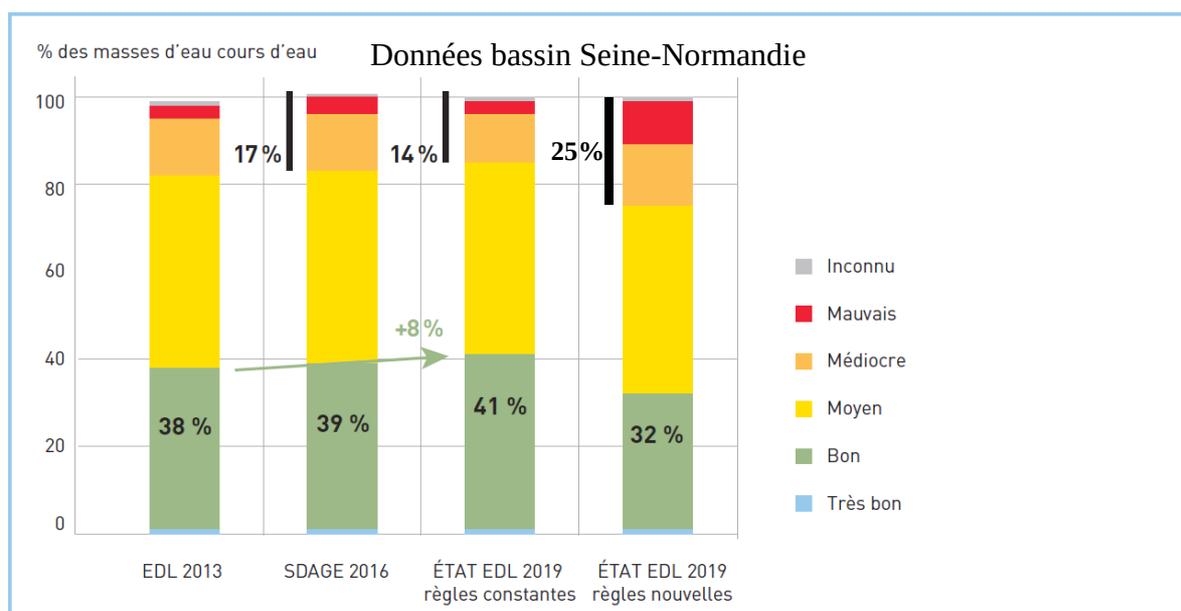
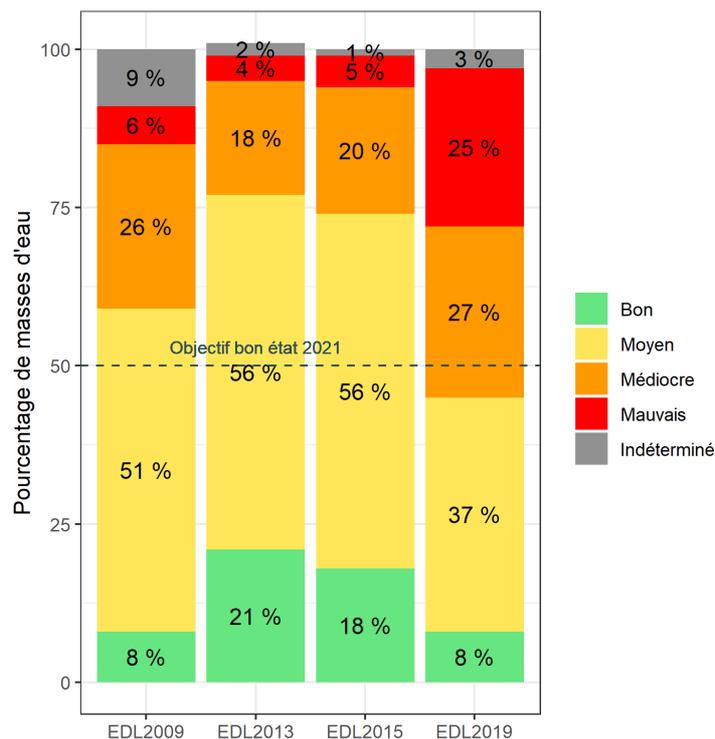


Figure 8. Évolution de l'état écologique des cours d'eau pour les différentes évaluations

État des lieux 2013 (EDL2013) / mise à jour en 2015 (SDAGE 2016) / état des lieux 2019 (EDL 2019) à règles constantes / EDL 2019 avec les nouvelles règles

Qualité écologique des rivières en Ile-de-France Selon les EDL 2009, 2013, 2015 et 2019 du SDAGE



Nota : en 2009-2013 il y avait 236 ME, en 2015-2019, 223 ME

Pour l'Île-de-France, nous ne disposons pas des données consolidées à « règles constantes ». Mais le constat d'amélioration de la qualité à « règles constantes » est bien confirmé aussi sur l'Île-de-France.

Ainsi, il faut garder en mémoire ces changements de règles d'évaluation quand on regarde l'évolution globale de la qualité des cours d'eau entre 2006 et 2019 (8 % de ME en bon état pour chacune, mais la qualité s'est fortement améliorée).

Précautions de lecture

Ce diagramme n'est pas à thermomètre constant. La qualité de cours d'eaux s'est bien améliorée entre chaque période.

Les pressions sur le milieu pesant sur la qualité des cours d'eau

Les indicateurs de qualité des cours d'eau restituent une qualité d'ensemble entre 2016 et 2018 qui permettent rapidement de savoir si une masse d'eau est en bon état ou non. Mais pour comprendre ce qui dégrade la qualité des cours d'eau, il faut regarder les pressions exercées sur eux. L'état des lieux étudié de nombreuses pressions (déclassantes du bon état), liées à l'hydromorphologie, les macropolluants, les micropolluants, les nitrates, le phosphore, les phytosanitaires, et la pression quantitative (prélèvements).

Par exemple, grâce à l'état des lieux et la concertation menées pour le SDAGE 2022-2027, des estimations des pressions déclassantes pour 2021 et 2027 ont été listées sur tout le territoire d'Île-de-France. Voici ce qu'il ressort notamment pour 2021 sur chaque unité hydrographique.

- L'unité Bassée Voulzie (UF1) présente des pressions fortes en pesticides et en hydromorphologie.
- La Bièvre (UF2) est soumise à des pollutions liées aux rejets des eaux usées (hors et en temps de pluie).
- L'unité Confluence Oise (UF3) a effectué des efforts sur l'assainissement mais des pollutions ponctuelles demeurent (industrie notamment), et la pression d'hydromorphologie demeure.
- Le bassin du Croult (UF4) présente des aménagements forts sur ses rivières et des terrains artificialisés générant des pollutions liées aux ruissellements urbains.
- Juine Essonne Ecole (UF5) sont soumises à une pression forte en nitrate, via la nappe de Beauce, et des discontinuités importantes par des ouvrages (taux d'étagement supérieur à 60%).
- L'unité Marne aval (UF6) présente elle aussi des pressions de continuités, ainsi que des pollutions de l'eau (notamment par temps de pluie).
- Mauldre et Vaucouleurs (UF7) sont soumises à de fortes pressions agricoles et urbaines, d'autant plus pour la Mauldre.
- Les Morins (UF8) présentent des pressions fortes en pesticides et hydromorphologiques.

- Après des travaux importants sur l'hydromorphologie déjà effectués, les travaux de récupération des eaux de pluie à la source et les pesticides sont les enjeux majeurs pour l'unité Orge-Yvette (UF9).
- La seine mantoise (UF10) présente une hydromorphologie très défavorable et une dégradation liée aux rejets d'eaux usées par temps de pluie et aux pesticides.
- La seine parisienne (IF11) est une voie navigable fortement aménagée, dont les territoires artificialisés environnants impliquent aussi des pollutions.
- L'Yerres (UF12) possède des pressions fortes liées à l'assainissement et aux activités agricoles.

Dès à présent, les collectivités agissent pour diminuer ces pressions. C'est un peu une course contre la montre car plus le temps passe, plus des structures industrielles, d'épuration, etc. vieillissent et peuvent donc devenir des émetteurs plus importants de pollution. Par exemple aujourd'hui, des stations d'épurations qui ne seraient pas encore aux normes, pourraient l'être en 2021 grâce aux actions des collectivités (donc pas de pression recensée en 2021 pour les macropolluants) mais le redevenir en 2027 pour des raisons de structures vieillissantes. Ces estimations sont donc complexes et largement concertées avec les acteurs de l'eau du bassin et de toute l'Île-de-France pour permettre la plus grande précision possible.

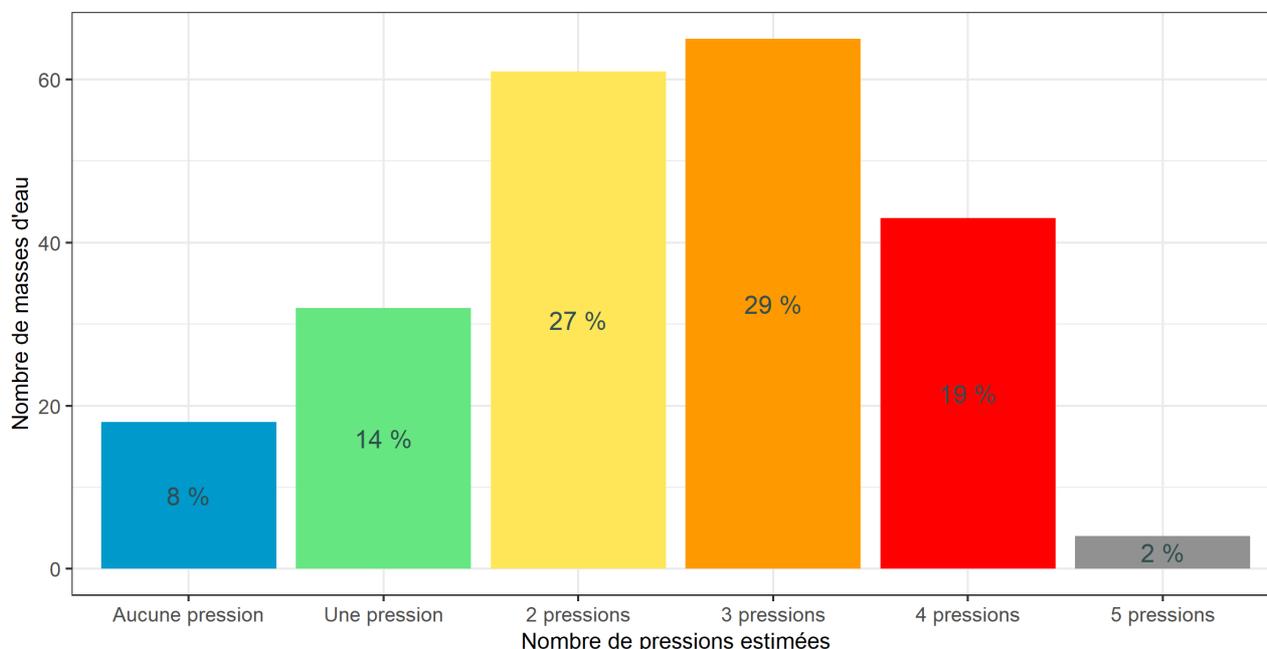
Quelles actions sont prévues en Île-de-France ?

Aujourd'hui, l'état des milieux nous indique que 32 % des cours d'eau sur le bassin Seine Normandie sont en bon état. L'objectif pour 2027 est de 53 % de cours d'eau en bon état.

En Île-de-France, aujourd'hui la qualité de l'eau est en bon état écologique pour 8 % des rivières, ce qui est bien en deçà de la moyenne du bassin. Ceci s'explique par les multiples pressions que subissent les masses d'eau. Toutes les rivières d'Île-de-France subissent des pressions fortes d'origines anthropiques. Comme rappelé plus haut, sans action de la part des acteurs de l'eau, les perspectives (risque de non atteinte des objectifs environnementaux) montrent que la situation sera encore plus dégradée à l'horizon 2027.

Nombre de masses d'eau en fonction du nombre de pressions estimées en 2021

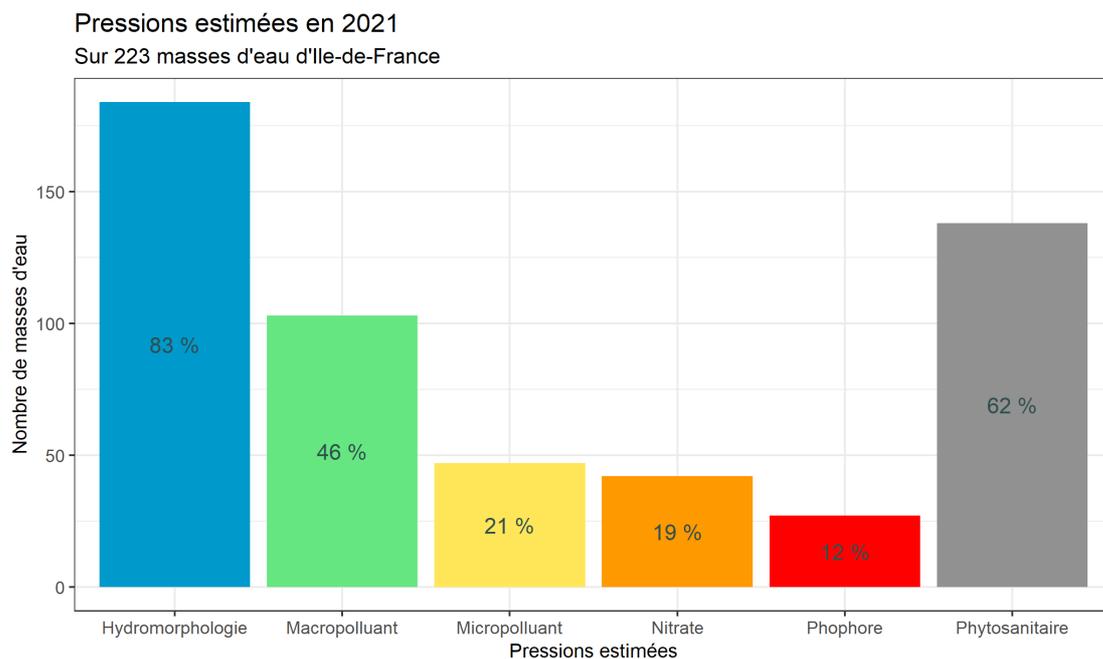
Sur 223 masses d'eau d'Île-de-France



Source : Données EDL 2019 du SDAGE

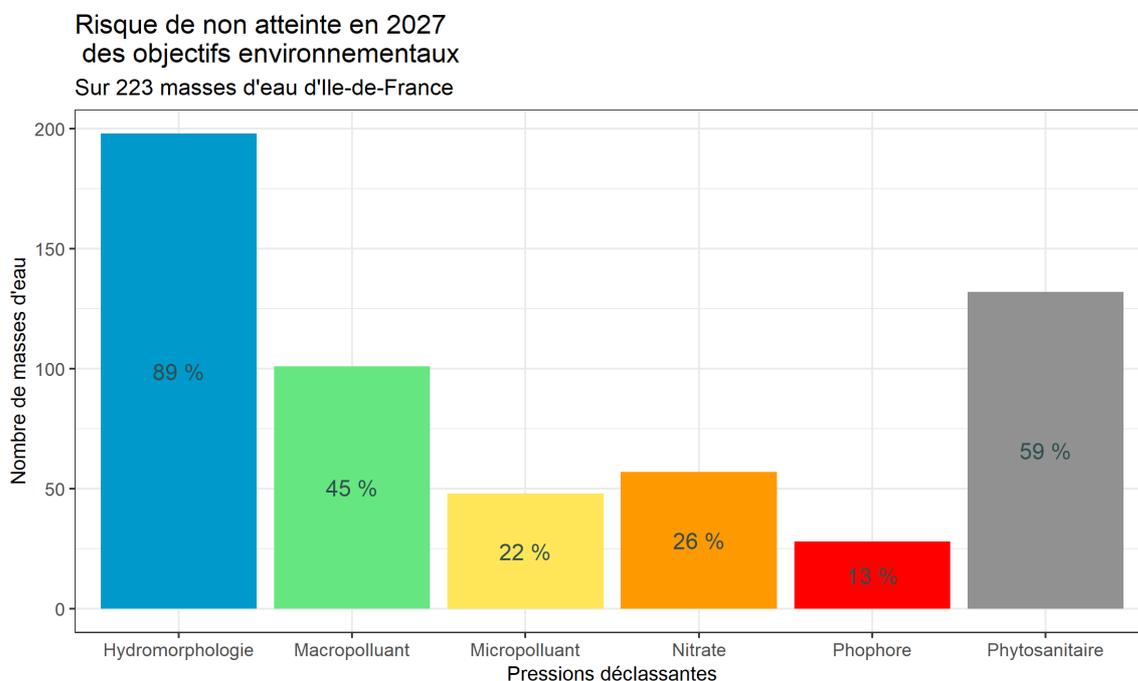
Nota : seules les rivières sont représentées dans ce graphique et les suivants.

On estime que pour 2021, la pression la plus déclassante en Île-de-France est l'hydromorphologie : 83 % des rivières subissent une pression telle qu'elles ne peuvent être en bon état. Les phytosanitaires déclassent 62 % des rivières.



Source : Données EDL 2019 du SDAGE

Pour 2027, les pressions déclassantes sur l'hydromorphologie, les nitrates et les pesticides devraient encore peser plus lourdement, du fait d'une tendance à l'artificialisation des berges encore importante, et de pratiques agricoles utilisant encore pour beaucoup des nitrates et des phytosanitaires.



Source : Données EDL 2019 du SDAGE

Les services de l'État et la DRIEE œuvrent, en lien avec le bassin et les collectivités à mettre en place des mesures pour réduire les pressions sur ces milieux, afin d'obtenir une meilleure qualité des cours d'eau. Comme la moitié des rivières ont plus de 3 pressions déclassantes, même avec des travaux, les résultats statistiques peinent à être perceptibles ; mais localement, les résultats sont bien visibles. Ainsi en Île-de-France, des rivières couvertes ont été ré-ouvertes, des rivières ont été « renaturées », des passes à poissons ont été installées, des agriculteurs se sont engagés dans des pratiques qui demandent moins de produits phytosanitaires, les collectivités sont passées au zéro phytosanitaires dans les espaces publics, les stations d'épurations ont amélioré leur niveau de traitement, etc.

Sur le bassin, toutes les mesures environnementales sont répertoriées dans le programme de mesure (PDM) adossé au SDAGE. Un prochain PDM sera effectif avec le prochain SDAGE 2022-2027. Puis ce PDM est décliné par département, et par période de trois ans grâce au plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT) ou plan département sur l'eau (PDE) pour le 77. Ces documents constituent le suivi des actions localement et permettent de fédérer les acteurs pour une action concrète de l'amélioration de la qualité des cours d'eau.